

**Bureau des procédures environnementales**

**Commune de MARDYCK**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
**AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME**

La société VOSGES THREE, dont le siège social est situé tour CB21, 16 place de l'Iris à 92040 PARIS LA DEFENSE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter et d'exécuter le permis de construire d'une usine de recyclage de batteries électriques sur la zone industrialo-portuaire, route de Mardyck 59279 MARDYCK.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de MARDYCK pendant trente trois jours consécutifs, **du lundi 22 avril à 9h00 au vendredi 24 mai 2024 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, la demande du permis de construire ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis du 21 décembre 2023, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/vosges-three-demantelement-de-batteries> ;
- par voie électronique par courriel à l'adresse du registre numérique ; [vosges-three-demantelement-de-batteries@mail.proxiterritoires.fr](mailto:vosges-three-demantelement-de-batteries@mail.proxiterritoires.fr) ;
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses 4 permanences ;
- par voie postale en mairie de MARDYCK, siège de l'enquête, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique société VOSGES THREE à MARDYCK).

Monsieur Jean-Michel ROPITAL, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public **au lieu de consultation du dossier en mairie de MARDYCK (siège de l'enquête publique) le lundi 22 avril de 9h00 à 12h00 et le vendredi 24 mai de 14h00 à 17h00 et en mairie de DUNKERQUE le vendredi 3 mai de 9h00 à 12h00 et le jeudi 16 mai de 14h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2024>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la société VOSGES THREE, monsieur Guillaume VILLEMINE, responsable projets développement - Tél. : 06.86.61.70.63 - [guillaume.villemin@suez.com](mailto:guillaume.villemin@suez.com).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2024>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairies de MARDYCK et DUNKERQUE pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de MARDYCK rendra sa décision d'accord ou de refus du permis de construire.